

PERMIS DE CONSTRUIRE



VOUS SOUHAITEZ

- Construire un bâtiment, et de ce fait déposer une demande d'autorisation de construire (permis de construire, déclaration préalable certificat d'urbanisme)



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- La réalisation de toutes les pièces du dossier de demande de permis de construire nécessaires (vue en plan, coupe, façades ...) avec le cas échéant, collaboration avec un architecte pour la réalisation du projet architectural

Les résultats :

- Une demande de permis de construire qui a le maximum de chances d'aboutir
- Un suivi et l'apport des compléments demandés par la mairie si nécessaire

Vous recevrez :

- Toutes les pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire nécessaires à sa complétude, en autant d'exemplaires que nécessaires, prêts à déposer en mairie



LES AVANTAGES PROAGRI

- ✚ Travail en équipe «Chambre d'agriculture» : bâtiments et aménagements du territoire, permettant de confronter les difficultés rencontrées lors les différents dossiers réalisés
- ✚ Connaissance approfondie des bâtiments agricoles et des administrations



INFOS PRATIQUES

Public :

- Vous êtes agriculteur, porteur d'un projet de construction

Modalités et durée :

- Prestation individuelle avec visites sur place

Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter votre contact

Votre contact

Mauricette LASSAGNE
Assistante
04 75 82 40 04
mauricette.lassagne@drome.chambagri.fr

Votre intervenant

Conseiller spécialisé bâtiment

